

Lorène TOUSSAINT – Karine LORSON – Philippe BOEHMER – Lydia DIRAISON

REVUE numérique n° 72 février – mars- avril 2023

Edito

La stratégie de communication de ce gouvernement dépasse toutes nos espérances : Olivier Dussopt dans *Têtu*, Marlène Schiappa dans *Playboy*, Emmanuel Macron dans *Pif gadget*, l'impression qu'ils se moquent des citoyens ou qu'ils organisent une diversion magistrale pour faire parler de tout sauf de ce qui importe vraiment ! Le président dénigre les appels du peuple lorsque l'enjeu est de taille, ou bien il intervient pour faire des leçons de morale en prenant de haut les électeurs...

Comment un texte refusé par 93% des actifs peut ne serait-ce qu'arriver à l'Assemblée Nationale ? Comment le mot d'ordre peut être « tu votes pour ou bien tu es viré du parti ! », et qui plus est, soit connu du grand public sans que ça ne crée un tollé général. Non seulement les membres du gouvernement sont ignominieux, mais ils ne s'en cachent même pas ; ils poussent le vice à entraîner la chute des services publics et du pays dans leur manigances, ne les laissons pas faire :

La contestation se durcit et les tentatives d'intimidation par les forces de l'ordre ne feront qu'attiser la soif de justice du peuple.

GRÉVES ET MANIFESTATIONS JUSQU'AU RETRAIT DE CETTE REFORME ABJECTE!

Philippe, Lorène, Karine et Lydia

Sommaire:

Mobilisation de mars en giboulées ! page 2
L'Etat pourrait très facilement gomme le déficit de l'Assurance retraite pages 3 et 4
Ateliers de la voie professionnelle des 30 et 31 mars pages 5 et 6
La région Grand-Est vote la fermeture de neuf lycées page 7
Bulletins adhésionpage 8

MOBILISATIONS DE MARS EN GIBOULÉES!

Plusieurs dates depuis le début de l'année et apogée en mars : 7, 8, 11, 15, 23, 28 et 30.

Le peuple gronde et le président Macron ose être moralisateur : toujours cet air suffisant pour expliquer qu'il sait mieux que les autres alors que la situation est grave pour chaque citoyen : ce sont nos vies que le gouvernement manipule au profit du capitalisme, dans la ligne directe des cadeaux fiscaux orchestré par notre banquier de président. Il continue d'essayer de décourager en malmenant les services publics tout en se faisant passer pour « le sage ».

Il est hors de question d'abandonner notre salaire différé pour lequel nous cotisons en bonne et due forme.

Bravo à vous tous, les mobilisations se poursuivent et nous sommes toujours nombreux dans les cortèges. **Ne lâchons rien, on va les faire plier!**

Le Conseil Constitutionnel rendra son verdict le **vendredi 14 avril** en ce qui concerne la constitutionnalité du projet de loi adopté au Parlement après un recours au 49.3, ainsi que sur la recevabilité de la demande de référendum d'initiative partagée (RIP) lancée par la gauche. Continuons la mobilisation pour les faire réagir!

PS: si le calme était de rigueur mardi 28 mars, c'est lié au mot d'ordre soufflé aux préfets par le Ministre de l'intérieur: quelques minutes avant le début des manifestations, M. Darmanin a envoyé un SMS orchestrant la bienveillance qui leur recommandait de faire « très attention » aux cortèges syndicaux et aux jeunes...

Lorène Toussaint



7 mars, à Nancy



30 mars, à Paris, Soutien aux blessés de Ste Soline





11 mars à St Avold

L'Etat pourrait très facilement gommer le déficit de l'Assurance retraite



Le déficit prévu de l'Assurance retraite est de l'ordre de 50 milliards d'euros, un montant pas si élevé et qui pourrait être facilement gommé, d'autant que contrairement aux idées reçues les retraites en France ne sont pas généreuses.

Le déficit des retraites serait sur la période 2021-2027 de l'ordre de 13.9 % du PIB (PIB 2021 : 2500,9 milliards) soit près de 347 milliards sur la période, c'est-à-dire environ 50 milliards par an selon l'estimation la plus pessimiste du COR, (Comité d'Orientation des Retraites). Toujours d'après le COR, dans son rapport de septembre 2022, la trajectoire s'améliorerait pour s'équilibrer naturellement vers 2035 (https://www.cor-retraites.fr > sites > default > files). 50 petits milliards à comparer aux près de 240 milliards du « quoiqu'il en coûte ». Alors pourquoi cette « fixette » obsessionnelle et compulsive sur un système déjà en quasi-équilibre ? Mais parce que le « poids des retraites » est en France d'environ 15.9 % du PIB, alors que la moyenne européenne est de 13.6 % (https://www.insee.fr > statistiques).

Scandale! horreur! sacrilège!...

Eh bien non, pas vraiment, car si la part des retraites est de 15.9 % en France (le côté « dépenses »), le régime est globalement équilibré, ce qui veut dire que le côté « recettes » est à la hauteur. D'ailleurs, les années 2021 et 2022 ont dégagés un excédent de recette respectivement de 900 millions et 3.2 milliards d'Euros. Quant à l'Agirc-Arrco (complémentaire du secteur privé) c'est près de 3.7 milliards d'excédent en réserve dans ses caisses. S'offusquer de ce niveau de déficit est stupide. Mais nos dirigeants actionnent ce levier pour faire passer une vision ultra libérale de la protection sociale et plus particulièrement du régime des retraites. Pour eux, ces milliards « planqués » dans les caisses de retraite seraient plus utiles dans les caisses privés des compagnies d'assurance. Il est donc nécessaire de réduire drastiquement le niveau des pensions pour inciter les gens à souscrire des assurances privés (cf : rapport COR septembre 2022). Tout est fait pour cela, et le Livret d'Epargne Retraite (LER) en est la preuve la plus visible. Car c'est sur les bénéfices à venir que les souscripteurs toucheront leurs rentes. En d'autres termes, en retraite, les souscripteurs imposeront aux salariés des entreprises (leurs enfants) dont les actions sont au portefeuille de ce livret d'augmenter la rentabilité pour dégager des bénéfices maximaux. On le voit cela va à l'opposé de notre système par répartition intergénérationnel et interprofessionnel. Dans ce système ultra libéral, c'est chacun pour soi et après moi le déluge.

Pourquoi regarder uniquement la caisse de l'Assurance retraite ou la caisse de l'Assurance maladie ?

Pour mémoire, à la création de la Sécurité Sociale il n'y avait qu'une seule caisse pour les quatre branches : Assurance maladie, Assurance retraite, Accident du travail, Allocations familiales. Nos politiques ont choisi de scinder ces branches, puis de fusionner l'Assurance maladie avec les Accidents du travail. Résultats, ils parlent des déficits mais passent sous silence les excédents qui pourraient combler les déficits, Par exemple la Caisse d'Allocations familiales a été excédentaire en 2021 de 1106 milliards d'euros (https://www.caf.fr > cnaf > présentation > 2021).

Et quid de la CADES (Caisse d'Amortissement de la Dette Sociale) qui collecte la CSG (Contribution Sociale Généralisée) et la CRDS (Contribution au Remboursement de la Dette Sociale) et qui a engrangé en 2022 plus de 38 milliards d'euros (https://www.cades.fr/fr/informations-financieres). Où passe cet argent ? Et bien contrairement au but de sa création, ces sommes sont affectées par le gouvernement au remboursement du « quoi qu'il en coûte ». Une nouvelle fois, ce sont les salariés qui contribuent le plus aux dépenses de l'Etat.

Par ailleurs, et contrairement aux idées reçues et largement véhiculées, la France n'est pas un pays qui sert des retraites généreuses. C'est même plutôt le contraire : d'après l'OCDE, le revenu dit de remplacement (niveau de la retraite perçue par rapport au niveau du dernier salaire) n'est en France que de 60.2% (et la tendance est à la baisse : rapport COR septembre 2022) alors que la moyenne de l'UE est de 65%, les bons élèves vis-à-vis de leurs séniors étant, entre autres, les Pays-Bas (69.7%), la Grèce (72.6%) l'Espagne (73.9%), l'Autriche (74.1%), l'Italie (74.6%), le Portugal (74.9%), le Luxembourg (76.6%), le Danemark (80%), etc... (https://data.oecd.org/fr/pension/taux-de-remplacement-bruts-des-pensions.htm#indicator-chart).

Reculer l'âge de départ à la retraite n'est donc pas inéluctable. De nombreux chercheurs, économistes, sociologues et politiciens ont prouvé que d'autres solutions existent : supprimer les exonérations de cotisations sociales, augmenter de 0.1 % le taux de cotisation retraite, rétablir l'ISF, supprimer le plafonnement des cotisations sociales,...

G Gilot

ATELIERS DE LA VOIE PROFESSIONNELLE DES 30 ET 31 MARS

Comme l'année dernière, les ateliers de la voie professionnelle organisés par le SNUEP national (ouverts à tous les adhérents) ont eu lieu la semaine passée.



La thématique était « où apprend-t-on le mieux : entreprise ou école ? » Voici quelques bribes de ce qui a été abordé à cette occasion...

Atelier 1 : Comment et à quelles entreprises les différents publics accèdent-ils ?

démonstration de comment l'état décrédibilise la formation initiale/discrimination dans choix de lieu PFMP / vécu de stigmatisation LP et apprentis / LP sont dorénavant des réservoirs à main d'œuvre.

Atelier 2: Qu'est-ce que la formation ?

Pour élèves et enseignants, mais leurre car vers autoformation/ formation professionnelle désormais en guerre contre formation initiale

Atelier 3 : Focus sur l'apprentissage

politique gouvernementale volontariste vers l'apprentissage avec transformation des lois pour favoriser ce système MAIS l'entreprise n'est pas faite pour former spontanément, contrairement à l'école!

Atelier 4 : Focus sur la voie scolaire.confrontées

impressionnante plasticité de la voie professionnelle qui s'adapte toujours : parée de réformes des contenus, des diplômes, de la durée du cursus,... Mais critique en interne d'un diplôme pour en favoriser un autre (ex : le CAP est destiné aux publics en grande difficulté »). Et évidemment réputation péjorative des LP...

Atelier 5 : table ronde FSU/CGT/UNSA invités du SNUEP-FSU

Belle mise en avant, visibilité de la voie pro, bien que ce soit dans un contexte peu enthousiasmant. Bataille concernant la réforme des LP doit se poursuivre en parallèle à celle des retraites. Nous avons réussi à faire reculer le gouvernement grâce à l'unité de l'intersyndicale donc continuons avec le même mordant que ces dernières semaines!

EN BREF... EN BREF... EN BREF...

REMPLACEMENTS

Pour l'enseignement scolaire, le chef de l'État souhaite qu'à "la rentrée prochaine, on puisse remplacer du jour au lendemain les professeurs [absents] dans les classes". "C'est loin d'être le cas aujourd'hui dans nos collèges et lycées", souligne le chef de l'État.

Dans le cadre du pacte enseignant, actuellement en discussion au MENJ, ce dernier souhaite notamment y intégrer le remplacement interne de courte durée dans le second degré.

=>avons-nous réellement attendu ce pacte pour remplacer nos collègues ?

RURALITE

Tandis que les maires ruraux dénoncent "une accélération des fermetures" de classes et d'écoles à la suite de "décisions unilatérales" de l'Éducation nationale, Emmanuel Macron fixe comme deuxième priorité pour l'école la nécessité, pour les pouvoirs publics, de mieux "répondre aux besoins de la ruralité". "On a des baisses des effectifs qui obligent parfois à fermer des classes ou des établissements", reconnaît Emmanuel Macron, "mais il faut améliorer la réponse". Il cite par exemple les classes multiniveaux et les internats ruraux.

=>comme si ça n'existait pas déjà ?!

CONCOURS ENSEIGNANTS 2023

Le nombre d'inscrits ne rebondit pas, les postes vacants devraient encore être nombreux. En effet, le ratio du nombre d'inscrits par rapport aux postes offerts est similaire à 2022, selon le MENJ. La situation est similaire pour tous les concours. Les mesures salariales qui doivent améliorer l'attractivité du métier enseignant seront annoncées d'ici 15 jours et le ministère lancera prochainement une campagne de communication pour valoriser le métier.

=>Quelle surprise, le métier d'enseignant n'attire plus malgré tous ses avantages...On attend toujours la revalorisation historique !

REFORME DU LYCEE PROFESSIONNEL...suite

La réforme du lycée professionnel est toujours d'actualité et constitue la troisième priorité du chef de l'État en matière scolaire, une réforme qu'il juge "indispensable pour être juste avec nos jeunes et les emmener vers l'emploi ou la formation". Sur ce dossier, la ministre déléguée chargée de l'Enseignement et de la Formation professionnels, Carole Grandjean, devrait annoncer prochainement ce qu'elle retient des propositions issues de la concertation pour réformer cette voie.

=>Macron continue à louer l'apprentissage afin de siphonner les élèves de LP et pouvoir dire qu'il n'y a plus assez d'effectif et ensuite fermer les établissements ! Quand on veut tuer son chien...

PAUSE DE REFORMES

Grâce aux différentes mobilisations des PLP et des autres corps, le projet de Carole Grandjean recule peu à peu : la **demie journée d'orientatio**n en cinquième a été abandonnée.

De même, le **projet de 50% de PFMP pour nos élèves** de LP -bien qu'il ai été étiqueté comme non-négociable par cette dernière- est également mis de côté, même si une variante allégée avec 2 semaines prélevées sur la seconde pour l'ajouter en terminale est en pour-parler.

D'autre part, le **Service National Universel** est -pour l'instant- mis de côté mais pas oublié ; prenons garde à son retour...

Lorène Toussaint

La région Grand-Est vote la fermeture de neuf lycées

Coup de massue pour certains territoires du Grand-Est : neuf établissements vont être fermés dans le Grand-Est. Un choix démographique, économique et écologique selon les élus qui ont pris la décision Le conseil régional du Grand-Est a adopté jeudi une délibération contestée de « nouvelle répartition » des formations et des lycées, qui prévoit la fermeture de neuf établissements, malgré l'opposition des élus des territoires concernés.

La délibération présente comme « nécessaire » cette évolution, liée à la « diminution démographique » qui va s'observer dans les lycées « à partir de 2025 », et à la « crise énergétique » qui augmente les factures et impose « d'optimiser l'occupation » du parc de bâtiments, « ancien et énergivore ».

La délibération porte sur neufs projets prévoyants, dans cinq cas, un regroupement de plusieurs lycées d'une même ville sur un seul site, ou, pour quatre communes plus petites, le transfert des formations vers un lycée d'une autre ville, avec fermeture de l'établissement d'origine.

Si le conseil régional, à majorité de droite et présidé par Franck Leroy (ex-Horizons), a adopté le texte jeudi, la délibération a été rejetée par l'ensemble des groupes d'opposition. « Les lycées ne doivent pas payer votre manque d'anticipation », a tancé Eliane Romani, du groupe EELV, sur Twitter. « Vous découvrez que certains de nos lycées sont des passoires énergétiques. Mais que ne les avez-vous isolés avant ».

« Avec les mêmes critères, on pourrait fermer d'autres lycées, les choix qui ont été faits n'ont pas de sens », a déploré Christophe Choserot, du groupe centriste. « On a l'impression que Franck Leroy est enfermé par des décisions que son prédécesseur (Jean Rottner, démissionnaire en décembre) avait prises alors même qu'il savait qu'il allait partir ».

Pour les territoires concernés, « la déception est énorme », soupire Marc Cecatto, maire de Landres (Meurthe-et-Moselle), qui devrait voir son lycée professionnel fermer en 2025. « C'est un outil primordial pour le rayonnement de notre bassin de vie. C'était un atout pour que des familles viennent s'installer dans le secteur. C'est le point de vue budgétaire qui l'a emporté, la région juge que la rénovation coûterait trop cher, mais le bâtiment lui appartient, on peut se demander pourquoi elle a laissé les choses se dégrader ».

Publié le 24/03/23 dans le journal 20 minutes



Source: https://www.google.com/url?sa=i&url=https%3A%2F%2Fwww.republicain-lorrain.fr%2Feducation%2F2023%2F03%2F09%2Felus-profs-et-eleves-font-front-contre-la-fermeture-du-lycee-professionnel-jean

morette&psig=AOvVaw2hoK90qg4P6Gcc69Nt_VEK&ust=1680970858043000&source=images&cd=vfe&ved=0CBMQjhxqFwoTCNClv8uWmP4CFQAAAAAAAAAAAAA



En adhérant au SNUEP, vous rejoignez la FSU, 1^{tre} fédération de l'Éducation nationale.

BULLETIN DE PRÉ-ADHÉSION POUR L'ANNÉE 2022-2023

Adhésion valable jusqu'au 31/08/2023

Adresses de bullet in d'adhésion et votre règlement à votre section académique ou au SNUEP-FSU 38 rue Eugène Qudiné 75013 PARIS

Courriel: snuep.national@wanadoo.fr Site: www.snuep.fr - Téléphone: 01.45.65.02.56



MERCI de remplir complètement et USIBLEMENT ce bulletin: cela facilite le travaildes militant-es.

mence de l'empire con processione de contract							
Ancien ne adhérent e Oui 🗆 N° : Non 🔾	ACADÉMIE (au 01/09/2022) :						
M. a Mmea Date de naissance : / /	SITUATION ADMINISTRATIVE						
NOM :	PLP D. CPE D. AED D. AESH D.						
Nom de naissance :	Titulaire 🗅 Stagiaire 🗅						
Prénom :	Classe normale D Hors classe D Classe exceptionnelle D						
Adresse complète :	Échelon au 01/09/22: Depuis le ://						
	Contractuel·leū CDDū CDIū						
Tél. fixe :	Retraitée 🛘 En congé 🖟 Sans emploi 🗎						
E-mail:	Emploi particulier : (MP. AFA CPA délachement Geta, MLDL inpection.						
	ZR, congés divorá :						
	Vous bénéficiez, que vous soyez imposable ou non,						
Discipline précise :	d'un crédit d'impôts égal à 66 % de votre cotisation. *						
Code (si connu) :	*sauf déclaration aux frais réels où 100 % de la cotisation est						
	comptabilisée dans les frais professionnels.						
AFFECTATION : LP D SEP D SEGPA D EREA D	Journal FSU (« POUR ») : Numérique □ Papier □						
Collège 🗓 Lycée 🗓 Supérieur 🗓 FC 🗓							
Nom de l'établissement :	RÈGLEMENT DE LA COTISATION						
RNE (focultaff):	Temps partiel:						
Vile :	Mode de paiement : Prélèvement en 3 x □ 6 x □						
Si TZR, Étab d'exercice :	Paiement en ligne en 1x ou 3x sur le site 🗅						
Rattachement administratif:	Chèques: lx 🗆 2 x 🗈 3 x 🗈						
Natiathement administratif	Dès que l'adhésion est enregistrée, alle est définitive et ne peut être remboursée.						
dem ande au IX US7-PSU de me com munique ries informations professionne les et de ge accèst à l'accession des commissions. Je l'autoise à faire figurer ces informations des filehiers et les traitements automatis art. 24 e 131 de la loi du 14/31/78. Cette autofisation, à reconduire las surunauve lement mêmes conditions que le chaft d'accès, en m'adressant au SNUES-PSU.	ididanikisandilaribidisigarki Signature :						
	cendult automatiquement les années suivantes à la même date et je seral avertire de son essaires à ma situation (indice, date de gramation, gualité de travail, etc.), chabit un autre						
a con 3 fois la samma de							
le 3 der mols svivants : covembre 2022, januier 2023, mars 2023							
an 6 féis la samma de							
is 3 dec mais suivants : committee 2022, décembre 2022, justifier 2023, rélation A.T. D.E. D.D.E.L.E.V.E.M.E.M.T.	2023, WW 2023						
MANDAT DE PRÉLÉVEMENT SEPA To dynamic au famula ha de mendat, nou estrataci ja ja 19129-190 ti enveyar der habuchtar di vot habuchtar di vot habuchtar di san habuchtar di san habuchtar di san habuchtar de de mendat de en boursement de habuchtar discrete de monde de en boursement de habuchtar granes de habuchtar de votre bonque selon peuves de habuchtar de votre bonque.	ts bangue gour déblar vote compte et (i) vote bangue it déblar rote compte conformément ouv les conditions décrites dans la convention que vous avec passée avec elle, le vote compte. Pas draits concernant le grécent mandat, contemp (gués dans un document gue vous						
	NOW ET ADDESSE DU CRÉANCIER CUITO						
NOM, PRÉNOM(S) ET ADRESSE DU DÉBITEUR	NOM ET ADRESSE DU CRÉANCIER SAMER SYNCICAT NATIONAL UNITAIRE DE L'ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL 38 RLE BURÊNE CLOTINÉ 75013 PARES						
IBAN /	/ / / / / / / / Rolemant Tricurrent/Ripsitiff						
BIC (Bank Identification Code) /	À: Le:						
Joindre obligatoirement un RIB et compléter le mandat SEPA e Palement récument ne veut pas aître reconductible mais autorisatio							



MONTANTS DES COTISATIONS DE SYNDICALISATION POUR L'ANNÉE 2022-2023

En adhérant au SNUEP, vous rejoignez la FSU, 1111 fédération de l'Éducation nationale.

Adivésion valable jusqu'au 31/08/2023

COTTON TOTAL ANTHOLEGES DES FEF ET CFE - ADTIESTOR	COTISATIONS	ANNUELLES	DES PLP ET	CPE - ADHESION
--	-------------	-----------	------------	----------------

remps	rannen: au p	roraca de la	degrine pe	trattement
ou A2	2 on 42		10	- 11

	Catégorie \ Échelon	1	2	8	4	6	8 ou A1	7 ou A2	8 ou A8	8	10	- 11
	Classe normale Cost réel mensuel après crédit d'impôts	99 2,80	138 3,91	141 4,00	144 4,08	160 4,25	168 4,42	186 4,68	177 5,02	188 5,27	198 5,61	210 5,95
Métropole en €	Hors classe Colt réel mensuel après crédit d'impôts	139 5,36	198 5,61	213 6,04	228 6,46	243 6,89	266 7,23	281 7,40				
	Classe exceptionnelle Cost réel mensuel après crédit d'impôts	222 6,29	234 6,63	248 6,97	284 7,48		282 7,99	294 8,33	309 8,76			
	Classe normale Cost risel mensuel après crédit d'impôts	129 3,66	180 5,10	188 5,19	189 5,36	196 5,53	201 5,70	213 6,04	228 6,46	243 6,89	268 7,31	278 7,82
La Réunion eo €	Hors olasse Cost réel mensuel après crédit d'impôts	243 6,89	266 7,23	278 7,82	294 8,33	316 8,93	388 9,44	339 9,61				
	Classe exceptionnelle Cost réel mensuel après crédit d'impôts	223 8,16	308 8,59	318 9,01	342 9,69		388 10,37	381 10,80	399 11,31			
Nouvelle- Calèdonie	Classe normale Cost risel mensuel après crédit d'impôts	15357 435,12	21480 608,60	21876 614,13	22308 632,06	22941 650,00	23336 676,77	26261 715,45	27008 765,09	28768 814,81	30444 882,58	32686 923,27
et Polynèsie	Hors classe Cost réel mensuel après crédit d'impôts	23844 811,58	30146 854,11	32472 920,04	34798 985,97	37128 1051,90	39348 1114,88	40 684 1149,88				
française en CFP	Classe exceptionnelle Cost réel mensuel après crédit d'impôts	33866 959,23	36802 1014,39	37748 1069,56	40478 1148,91		431487 1231,57	45171 1279,85	47480 1344,70			
Guadeloupe	Classe normale Cost réel mensuel après crédit d'impère	114 3,23	162 4,59	185 4,68	168 4,76	174 4,93	183 5,19	192 5,44	207 5,87	218 6,21	231 6,55	249 7,06
Mayotte Martinique Guyane	Hors classe Colt réel mensuel après crédit d'impôts	219 8,21	231 6,55	249 7,06	287 7,57	282 7,99	300 8,50	30 6 8,67				
ea	Classe exceptionnelle Cost réel mensuel après crédit d'impôts	268 7,31	278 7,74	288 8,16	306 8,67		330 9,35	342 9,89	380 10,2			

AUTRES COTISATIONS:

□ Staglaire : 1" échelon o	tasse normale	AED: 24	€	□AESH: 24 €	 Sanstrait 	ement: 27 €
□ Non-titulaire : 93 €	Non-titulaire Réunion : 1	11€	☐ Non-titulaire	Nelle Calédonie : 13310	CFP 🗅 Non-titulai	re Guyane : 85€
Retraité-es* - PLP et CPE		ī				!
Métropole-Guadeloupe-Guy	ane-Martinique-Mayotte	QPLP ex	-NT:45 €	□CN:98 €	□HC:108 €	□ CEX: 114 €
La Réunion		QPLP ex	-NT:60 €	□CN: 129 €	□HC : 144 €	□ CEx: 152 €
Nouvelle-Calédonie - Poly	ynésie française 🔲 P	LP ex-NT	: 5370 CFP	□CN: 11457 CFP	□HC: 12888 CFP	☐ CEx : 13605 CFP

CONTACTS ACADÉMIQUES

SNUEP-FSU 13001 Marsoille Artista Fation II STATIS

SNUEP-FSU 9 nue Eric (A)

02040 Adversors Loon

Bessepper Highlic S0 8401, Adrien GARDE Maison des Syndicats SMUER-ESU 46 rue Léonard de Vinci 25000 Beuangen

Bordenso G. JOUSSEALIME SNUEP-FSU 26 nun Paul Mameri 33800 Berdenux

Clean pay-Festand

Jean-Baption CHATRE Christophe FERREIRA SNUEP-FSU, Meison du pouple 29 nun Gabriel Përi 63000 Clermont-Ferrand

Const Gendales 10 8 LO 8 S E SNUEP-FSU Come 228 20620 BIGUGLIA

Annie S D H G III G L SNUCPESU Maison das Syndicats 11/13 rue des Archives 94000 Critical

Milippe DUCHATEL 62 nue du Treneveel 21880 Dijon

Grenoble B. GULLAUG-ROLUN P. MICHELON SINUEP-ESU 32 av. dell'Europe 38000 Grenoble

Guyene

Michel DJIVAS Benck GENORON SNUEP-FSU, SP 947 97509 Covenne Dedex

La Ralunion

Charles LDPIN Résidence les Longarés liné C, Applid Eld Mehetma Gondhi 97490 Ste Clerilde

Lillin

Jacobson WLEWARY SNUEP-ESU 209 nun Nationale 59000 Lille

Olivier MARATRAT Christophe TRISTAN SNUEP-FSU 26 bis run de Neson 87000 Livroges

Lyon Stanton BRELET SNUEP-FSU, unite 44 B. du travell Pl. Guichard 69000 Lyen

Maránique Etristopte 1866A1

SNUEP-PSU 41 avenue des 🔾 97290 Fort de France Mayera Ahmed MACHORIC

Subrina HASSANI SNUEP-FSU, 2 rue de la Paix (reed-point El-Farouk) 97600 Mamoutaou

secol MILLET

Endos dos Lve, bat B 505 nun d'Aisoboose 34000 Mantpellier

Retrouver les mails et numéros detéléphone sur www.snuep.fr

Nancy-Wetz Lorene TOUSSAINT SNUEP-FSU St nue de Metz S4000 Nancy

Market SNUEP-FSU

Beurse du Travell 14 Pince labora. 49100 Angens Mico Frank RIGE ERG

SNUEP-FSU Bounse du Travell 13 avenue Amirol Collet 83000 Towlers

Name and in Murini B LLAUX, Jiedmo

DUBOIS, Paul LEBOUG, Cyri Mirianon SNUGP-PSU dinun Louis Rate

76100 Rouse

GP 58 98945 NOUNEA DEDEX

Ordens-Tours St 1 57-551

35-37 Av. de l'Europe BP 30836 41088 BLDIS Cedex

Pade

GOA CAVATERRA Airor GHEBAT Rossiyos MELLOUL SNUEP-FSU Paris 38 nun Eugène Quelos 7/50/15 (Paris

16 Av. du Parc d'Arillerie

Polymbaia Française Vancasa LD gap FAAFATUA

BP 62341 96752 FAA CENTRE

Refere Régio à EPRILÉ 16 nue de Wity 51250 Sermajor-les-Bains

Remote Remote GIULIE , Florence II RÉAN SNUEP-FSU

14 nue (344) 35000 Rennes

4 nue de Leusenne 67666 Streebourg

ERCIE HMALRIE, ÉRICIALARE SNUEP-FSU 52 nun Jinoques Biobleet 31100

Verseiler GeRangettaven SNJEP-FSU Verseillen 36 nun Eugéne **Quint.** 75613 Paris

^{*} Pour les retraité-es, l'adhésion au SNUEP inclut l'adhésion à la FGR-FP (Fédération générale des retraités de la Fonction publique)



En adhérant au SNUEP, vous rejoignez la FSU, 1º rédération de l'Éducation nationale.

BULLETIN D'ADHÉSION RETRAITÉ ES 2022-2023

Adhésion valable jusqu'au 31/08/2023

Adressez ce bulletin d'adhésion et votre règlement à votre section académique

ou au SNUEP-FSU 38 rue Eugène Oudiné 75013 PARIS

Courriel: snuep.national@wanadoo.fr Site: www.snuep.fr Téléphone: 01.45.65.02.56



MERCI de remplir complètement et LISIBLEMENT ce bulletin : cela facilite le travail des militant es. ACADÉMIE (au 01/08/2022) : Anglen-ne adhérent-e, QUÍ 🖂 Nºnon 🗆 Date de nalssance : / / ... M. D Mme D Rebraité-e NOM:.. Nom de nalssance : ... Vous bénéficiez d'un crédit d'impôt Prénom:..... égal à 66 % de votre cotisation. Adresse compléte : que vous soyez imposable ou non. Tél. fixe : portable : E-mall: Refraité-e- Métropole - Cuadelouge - Cuyane - Martinique - Mayotte * L'adhésion au SNUEP-FSU □ PLPex NT : 45 € ☐ PLP at CPE CN : 98 € inclut l'adhésion à la FGR-FP □ PLP et CPE HC : 108 € □ PLP et CPE Cex : 114 € (Fédération Générale des Retraités de la Fonction Publique) Refraité-e* de la Réunion Journal FSU (a POUR x) : Numérique 🖫 Papier 🗅 □ PLP ex NT : 60 €. ☐ PLP et CPE CN : 129 € RÉGLEMENT DE LA COTISATION ☐ PLP et CPE HC : 144 € □ PLP et CPE Cex : 152 € Mode de palement : Prélèvement en 3x ☐ ou en 6x ☐ Refraité-e⁴ de N= Calédonie - l'olynésie Française Palement en ligne en 1x ou 3x sur le site 🖵 Chéques: fx 🔾 2x 🗓 3x 🔾 □ PLP ex NT : 5370 CFP □ PLP et CPE CN : 11457 CFP ☐ PLP at CPE HC: 12888 CFP ☐ PLP at CPE Cax: 13605 CFP Déa que l'adhésion est enregistrée, elle est définitive et ne peut être remboursée. Autorization CMIL: La SNUEP-RSU gourre utilizar les informations ol-dessus gour m'adresser les gublications syndicales. Je demande au SNUGP-FSU de me communiquer les informations professionnelles et de gestion de me camére auxquelles il a accès é l'occasion des commissions. Date: / ... / Staneture : Je l'autorize à faire figurer ces informations dans des fichiers et les trellaments automatisés dans les conditions finées par les art. 25 et 27 de la loi du 05/01/75. Cette autorisation, à reconduire lors du renouvellement d'adhésion, est révocable dans les mêmes conditions que le droit d'accès, en m'adressant au SNUEP-PSU. DEMANDE DE PRÉLÈVEMENT AUTOMATIQUE RENOUVELABLE DE COTISATION Je pholois en 2022-2023 le prélévement automatique de ma potication. Il sera ensuite reconduit automatiquement les années suivantes à la même date et je serai averti e de son renouvellement à chaque rentrée sociaire. Je pourrai alors apporter les corrections nécessaires à ma situation (indice, date de promotion, quotité de travail, etc.), choisir un autre mode de paiement ou décider de ne pas réadhèrer. Je soussigné e autorise l'établissement teneur de mon compte à prélever : □ en 8 fois la somme de € soit pour chaque prélévement le 2 des mois sulvents : novembre 2022, décembre 2022, janvier 2023, Mixier 2023, mars 2022, avril 2022 MANDAT DE PRÉLÈVEMENT SEPA En aloneni de formulaire de mandal, vous autorises (A) le SNUSP à envoyer des instructions à votre banque gour débiler votre compte et (B) votre banque à débiler votre compte conformément aux instructions du SNUSP. Vous bénéficles du droit d'être remboursé par voire banque selon les conditions décrites dans la convention que vous aves passée avec elle Toute demande de rembourzement doit être grésentée dans les 5 semaines suivant le date de débit de votre compte. Vos droits, concernant le grésent mandat,

	75013 19405
IBAN / _ / _ / _ / _ / _ / _ / / _ / _	Palement : Marécurrent / répétitif À: Le :
Joinnière obligatoirement un RIB et compléter le mandat SEPA en cas d Palament récoment ne veut pas d'he reconductible mals accordant de glusieurs grébé	

NOM ET ADRESSE DU CRÉANCIER SYNDICAT NATIONAL UNITAIRE DE L'ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL 38 MUE EUGÈNE OUDINE

sont expliqués dans un document que vous pouves oblenir augnés de votre banque.

NOM, PRENOMS, ET ADRESSE DU DÉBITEUR

BULLETIN D'ADHÉSION CONTRACTUEL·LES 2022-2023



Adhésion valable jusqu'au 31/08/2023

DE L'ENSEIGNEMENT Adressez ce bulletin d'adhésion et votre règlement à votre section académique

ou au SNUEP-FSU 38 rue Eugène Qudiné 75013 PARIS

Courriel: snuep.national@wanadoo.fr Site: www.snuep.fr Téléphone: 01.45.65.02.56



En adhérant au SNUEP, vous rejoignez la FSU, 1ºº fédération de l'Éducation nationale.

MERCI de remplir complètement et LISIBLEMENT ce bulletin : cela facilite le travail des militant es.

Angles:se adhérent:e oui 🗆 N°: non 🗆	ACADÉMIE (au 01/08/2022) :
M.	Avec le crédit d'impôt de 66 %, une cotisation annuelle de 93 euros revient au final à 32 euros, soit 2,70 euros par mois.
Discipline précise :	Métropole : 93 € La Réunion : 111 € Guadeloupe, Mayotte, Martinique : 93 € Guyane : 95 €
Code (si connu):	Nouvelle Calédonie et Polynésie française : 18810 CFP
AFFECTATION:	Journal FSU (« POUR ») : Numérique □ Papier □
LP D SEP D SEGPA D EREA D	RÉGLEMENT DE LA COTISATION DE € Mode de palement: Préévement en 3x □ quen 6x □
Nom de l'établissement :	Palement en ligne en 1x ou 3x sur le site
RNE (facultatif):	Chéques: 1x 🗆 2x 🗀 3x 🗀
Ville :	Déc que l'adhésion est enregistrée, elle est définitive et ne peut être remboursée.
Je Paulorise è feire rigurar ces informations dans des flohiers et les tratlament conditions fisées ger les ent. 26 et 27 de le loi du 06/01/76. Cette autoriseite renouvellement d'échésion, est révocable dans les mêmes conditions que m'edressent au SYUSP-PSU. DEMANDE DE PRÉLÉVEMENT AUTOMATIQUE	rr, é recondulre forz du
	tion. Il sera ensuite reconduit automatiquement les années suivantes entrée scolaire. Je pourrai alors apporter les corrections nécessaires à r un autre mode de palement ou décider de ne pas réadhèrer.
Je souscigné	eni€ 2023
le 3 des mois suivants : novembre 2022, décembre 2022, janv	vier 2023, février 2023, mars 2023, avril 2023
MANDAT DE PRÉLÉVEMENT SEPA So algorant de formulaire de mandal, vous autorises (4) le SNUSP à envoyer des voire comple combinément aux instructions du SNUSP. Yours bénéficies du droit d'être remboursé gar voire banque salon les conditions : Toute demande de remboursement doit être présentée dans les à semaines suiv sont expliqués dans un document que vous gouves obtenir augrès de voire banq	ent le dete de débit de votre compte. Voz droitz, concernent le grézent mendet,
NOM, PRENOMS, ET ADRESSE DU DÉBITEUR	NOM ET ADRESSE DU CRÉANCIER
	SYNDICAT NATIONAL UNITAINE DE L'ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL 38 MUE EUGÉNE OUDINÉ 75013 PARIS
IBAN / / / / L. / / / / / / / / / / / / / /	Palement : Ell récurrent / répétitif À: Le :
Joindre obligatoirement un RIB et compléter le mandat SEPA en Palament nécement se veur pas des reconstraite mais autorisation de giunte	



Propositions d'échéances pour les chèques dont les échéances sont non renseignées pour l'année 2022-2023

Date de saisie des adhésions		Du 1er au 31 octobre 2022	Du 1 ^{er} au 30 novembre 2022	Du 1 ^{er} au 31 décembre 2022	1 ^{er} au 31 janvier 2023	1er au 28 février 2023	1 ^{cr} au 31 mars 2023	1 ^{er} au 30 avril 2023	1 ^{er} au 31 mai 2023
Dates échéance si 2 chèques	30/09/2022 31/10/2022	31/10/2022 30/11/2022	30/11/2022 31/12/2022	31/12/2022 31/01/2023	31/01/2023 28/02/2023	28/02/2023 31/03/2023	31/03/2023 30/04/2023	30/04/2023 31/05/2023	31/05/2023 30/06/2023
Dates échéances si 3 chèques	30/09/2022 31/10/2022 30/11/2022	31/10/2022 30/11/2022 31/12/2022	30/11/2022 31/12/2022 31/01/2023	31/12/2022 31/01/2023 28/02/2023	31/01/2023 28/02/2023 31/03/2023	28/02/2023 31/03/2023 30/04/2023	31/03/2023 30/04/2023 31/05/2023	30/04/2023 31/05/2023 30/06/2023	
Dates échéances si 4 chèques	30/09/2022 31/10/2022 30/11/2022 31/12/2022	31/10/2022 30/11/2022 31/12/2022 31/01/2023	30/11/2022 31/12/2022 31/01/2023 28/02/2023	31/12/2022 31/01/2023 28/02/2023 31/03/2023	31/01/2023 28/02/2023 31/03/2023 30/04/2023	28/02/2023 31/03/2023 30/04/2023 31/05/2023	31/03/2023 30/04/2023 31/05/2023 30/06/2023		

Tableaux des prélèvements automatiques pour l'année 2022-2023

Date Butoir/échéance 3 prélèvements	3 novembre 2022	3 décembre 2022	3 janvier 2023	3 février 2023	3 mars 2023	3 avril 2023	3 mai 2023	3 juin 2023	3 juillet 2023
25/10/2022	Х		х		Х				
25/11/2022		Х		Х		Х			
25/12/2022			X		Х		Х		
25/01/2023				Х		Х		Х	
25/02/2023					Х		Х	Х	
25/03/2023						Х	Х	Х	
25/04/2023							Х	Х	х

Date Butoir/échéance 6 prélèvements	3 novembre 2022	3 décembre 2022	3 janvier 2023	3 février 2023	3 mars 2023	3 avril 2023	3 mai 2023	3 juin 2023	3 juillet 2023
25/10/2022	X	Х	X	X	Х	Х			
25/11/2022		Х	Х	Х	Х	Х	X		
25/12/2022			X	Х	Х	Х	×	Х	
25/01/2023				X	Х	Х	Х	X	X